



**** Projet soumis à la décision de**

Monsieur Le Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en son lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que la SPRL Pierre Petit de Pecq va réaliser les travaux d'aménagement autour de l'école de RONGY,

CONSIDERANT que ces travaux se dérouleront en plusieurs phases et débuteront le 28 avril 2025,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A R R E T E :

- Article 1 : A partir du 28 avril 2025 et pour toute la durée des travaux, la vitesse est limitée à 30 km/h, à 100 mètres autour de l'école de Rongy.
- Article 2 : Durant la même période, la circulation est interdite sentier Aimoncamps à 7623 RONGY, sauf riverains, dans sa partie comprise entre ancienne maison Communale et rue Aimoncamps. Cette portion de route est à double sens afin de permettre aux riverains de la ruelle Aimoncamps de sortir des travaux.
- Article 3 : Durant la même période, le stationnement est interdit sentier Aimoncamps à 7623 RONGY, dans sa partie comprise entre ancienne maison Communale et rue Aimoncamps
- Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - C43 (30 km) - E1 - C3 - « exceptés riverains » - A39.
- Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal .

Ainsi fait à la Commune, le 24.04.2025



Le Bourgmestre
Pierre WACQUIER